



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties à l'Accord de Paris**

Troisième session

Glasgow, 1^{er}-12 novembre 2021

**Premières communications biennales soumises en application
du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris**

Compilation-synthèse du secrétariat

Résumé

La présente compilation-synthèse des informations figurant dans les premières communications biennales soumises par les Parties en application du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris a été établie pour être examinée par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et pour étayer le bilan mondial.



Abréviations et acronymes

APD	Aide publique au développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BMD	banque multilatérale de développement
CAD	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
CDN	contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Fonds pour les PMA	Fonds pour les pays les moins avancés
FVC	Fonds vert pour le climat
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectif de développement durable
PEID	petit État insulaire en développement
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
REDD+	réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (décision 1/CP.16, par.70)
RNB	revenu national brut
UE	Union européenne

I. Introduction

A. Mandat

1. Mesurant l'importance que revêtent la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la CMA, à sa première session, a prié les pays développés parties de soumettre leurs communications biennales visées au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris à compter de 2020, y compris les informations énumérées dans l'annexe de la décision 12/CMA.1. Elle a invité les autres Parties qui fournissent des ressources à communiquer ces informations tous les deux ans à titre volontaire¹.

2. À sa première session, la CMA a également demandé au secrétariat d'établir, à compter de 2021, une compilation-synthèse des informations figurant dans les communications biennales². La présente compilation-synthèse sera examinée à la troisième session de la CMA et étayera le bilan mondial³.

B. Communications biennales reçues

3. L'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Commission européenne au nom de l'Union Européenne (UE) et de ses États membres, le Japon, Monaco, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont soumis des communications biennales⁴.

C. Champ d'application

4. On trouvera dans le chapitre II ci-après une vue d'ensemble des informations quantitatives et qualitatives à caractère indicatif ayant trait aux paragraphes 1 et 3 de l'article 9 de l'Accord de Paris figurant dans les communications biennales reçues, et dans le chapitre III une synthèse de ces informations⁵.

II. Vue d'ensemble

5. Dans leurs communications, les Parties ont reconnu qu'un appui financier accru était indispensable si l'on voulait atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Elles ont renouvelé leur engagement de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 et ont évoqué les progrès réalisés à cet égard.

6. De nombreuses Parties ont annoncé le **niveau des ressources publiques qu'elles prévoyaient de consacrer au financement de l'action climatique** dans les pays en développement après 2020, sur la base de leurs engagements financiers pluriannuels et de leurs plans d'allocation et de décaissement de ressources financières par des voies bilatérales et multilatérales. Certaines Parties ont fait état d'engagements pluriannuels en matière de financement de l'action climatique et d'autres d'engagements pris pour un ou deux ans. Nombre d'entre elles ont indiqué avoir pris des engagements en matière de financement pour la première reconstitution du Fonds vert pour le climat (FVC) (2020-2023) ou pour la septième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (2018-2022) ou pour les deux, et avoir contribué au budget de base des banques multilatérales de développement (BMD). De nombreuses Parties ont souligné la tendance à la hausse de leurs flux financiers annuels enregistrée dans le domaine de l'action climatique ces dernières années et leur

¹ Décision 12/CMA.1, par. 1, 4 et 5.

² Décision 12/CMA.1, par. 7.

³ Décision 12/CMA.1, par. 7 et 10.

⁴ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/Art.9.5-biennial-communications>.

⁵ Comme suite à la décision 12/CMA.1 (annexe).

engagement d'accroître leur contribution au financement de l'action climatique, ou tout du moins de la maintenir à un niveau annuel déterminé.

7. Des Parties ont communiqué des informations sur **la situation et les contraintes propres au pays** qui les empêchaient de prévoir le niveau des ressources publiques qui serait consacré au financement de l'action climatique. Nombre d'entre elles ont déclaré qu'en raison des exigences budgétaires et des procédures parlementaires nécessaires à l'obtention d'une autorisation de dépense annuelle, il était difficile de prévoir les niveaux de financement public à long terme. Plusieurs Parties qui avaient fourni un calendrier de versement des sommes allouées au financement de l'action climatique pour les prochaines années ont annoncé que des changements étaient prévisibles.

8. Les Parties ont utilisé différentes **méthodes pour prévoir leur futur niveau de financement de l'action climatique**, qui ont consisté notamment à : 1) élaborer des scénarios d'allocation et de décaissement pluriannuels permettant d'honorer les engagements financiers pris au niveau politique, 2) allouer un pourcentage de leur budget annuel d'APD, qui augmentera, 3) se fonder sur leurs engagements financiers au titre de programmes et d'initiatives pluriannuels, 4) utiliser les marqueurs de Rio du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour rendre compte des ressources déjà fournies au titre du financement de l'action climatique et 5) suivre les méthodes du CAD de l'OCDE pour mesurer les ressources privées mobilisées et en assurer le suivi.

9. Les prévisions des futurs niveaux de financement de l'action climatique ont été établies sur la base de plusieurs **hypothèses**, par exemple le fait que l'allocation de ressources publiques au titre d'engagements pluriannuels serait soumise chaque année à l'approbation du Parlement, et que le décaissement pourrait être remis en question par les difficultés socioéconomiques que les pays en développement rencontraient ou par l'évolution des besoins et des priorités des pays bénéficiaires, par exemple à la suite de la pandémie de COVID-19.

10. Les Parties considèrent que le financement de l'action climatique est **nouveau et complémentaire** si :

- a) Il s'ajoute à l'engagement budgétaire pris au titre de l'APD ;
- b) Le budget de l'APD, qui inclut le financement de l'action climatique, est supérieur à 0,7 % du revenu national brut (RNB), soit le pourcentage que les pays développés se sont engagés à atteindre pour financer le développement ;
- c) Il a fait l'objet d'un engagement récent ou vient d'être alloué ou versé pour de nouveaux projets et programmes liés au climat pendant une période donnée ;
- d) Le décaissement est approuvé chaque année par le Parlement ;
- e) Le financement a fait l'objet d'un engagement ou a été alloué après 2009 (l'année de référence selon l'Accord de Copenhague).

11. Les Parties ont **fait part de leurs données d'expérience, ont présenté les obstacles rencontrés et les enseignements tirés pour éclairer les futures activités de mobilisation et de mise à disposition de ressources pour l'action climatique** : par exemple, la coordination des parties prenantes, tant du côté des sources que des bénéficiaires, est importante pour éviter les chevauchements et les lacunes dans la mobilisation et l'octroi de fonds ; il est essentiel de disposer d'un environnement favorable pour renforcer la capacité d'absorption des pays en développement ; la mesure et le suivi de l'efficacité du financement de l'action climatique peuvent être utiles pour en renforcer les effets.

12. De nombreuses Parties **prennent en compte les considérations liées aux changements climatiques, y compris la résilience, dans leur aide internationale au développement**. Constatant que la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs de l'Accord de Paris sont intimement liés et notant la relation étroite entre développement et adaptation, les Parties ont décrit les efforts déployés et les progrès réalisés pour aligner l'aide internationale au développement qu'elles fournissaient sur les dispositions de l'Accord de Paris. Dans ce contexte, elles ont également souligné qu'elles aidaient les

pays en développement à prendre en compte les changements climatiques et le développement durable dans leurs stratégies de développement nationales.

13. De nombreuses Parties ont fait valoir que les objectifs de l'Accord de Paris ne pouvaient être atteints que si **les flux financiers étaient compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques**, et ont souligné le rôle important des ministères des finances, des banques centrales et des autorités de réglementation financière à cet égard. De nombreuses Parties prennent des mesures à cet effet au niveau national et appuient les projets de coopération internationale visant à ce que les économies et les systèmes financiers des pays en développement prennent en compte les considérations relatives aux changements climatiques. De nombreuses Parties ont indiqué que, grâce aux programmes de relance de l'après-COVID-19, les pays devaient être aidés à « reconstruire en mieux », pour ouvrir la voie à un avenir à faibles émissions et résilient aux changements climatiques.

14. De nombreuses communications faisaient état des **mesures et des plans des Parties visant à mobiliser des ressources privées pour l'action climatique** et estimaient que l'intervention publique joue un rôle fondamental en vue de débloquer des fonds à hauteur de ce qui était nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et pour répondre aux besoins d'investissement des pays en développement dans le domaine du climat. Les Parties ont rendu compte des fonds privés pour le climat qu'elles avaient mobilisés (ou qu'elles prévoyaient de mobiliser) grâce au financement public de l'action climatique, et ont donné des exemples de programmes et d'initiatives visant à obtenir des investissements accrus du secteur privé.

15. Les Parties ont fourni des informations sur **les programmes et les initiatives** visant à aider les pays en développement à élaborer des mesures en faveur du climat et à les appliquer, à recenser les technologies climatiques innovantes, à débloquer des fonds privés pour l'action climatique et à renforcer leurs capacités, qui étaient les principales activités bénéficiant d'une aide. Les Parties ont précisé les éléments qu'elles considéraient comme essentiels pour assurer l'efficacité et la viabilité des activités de renforcement des capacités qu'elles appuyaient.

16. Les Parties ont décrit les **politiques liées à l'appui qu'elles apportaient au financement de l'action climatique**, qui étaient généralement axées sur le renforcement de l'appropriation de l'action climatique par le pays bénéficiaire et sur les moyens de garantir l'efficacité du financement de cette action. Elles ont également dressé une liste des secteurs et des groupes cibles **bénéficiant en priorité de leur soutien**, qui comprenaient en général les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les populations locales vulnérables ainsi que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement. Les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et d'autres pays particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques avaient souvent été cités comme pays prioritaires, notamment pour le financement de l'adaptation sous forme de dons.

17. Les Parties ont rendu compte des efforts déployés et des progrès réalisés, à des degrés divers, pour trouver **un équilibre entre leur appui à l'atténuation et leur appui à l'adaptation**. Le financement de l'adaptation sous forme de dons octroyés aux PMA et aux PEID a été mis en avant dans de nombreuses communications, alors que d'autres Parties ont présenté des plans visant à accroître le financement privé de l'adaptation. De nombreuses Parties ont souligné qu'elles avaient pris des engagements en matière de financement de l'adaptation par l'intermédiaire des fonds climatiques relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après la Convention), à savoir le Fonds pour l'adaptation, le FVC, le Fonds pour les pays les moins avancés (PMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques.

18. De nombreuses Parties ont inclus dans leur communication des informations sur les mesures prises pour s'assurer que le financement de l'action climatique fourni **répondait de manière efficace aux besoins et aux priorités des pays en développement**. Elles ont souligné que 1) l'action climatique était financée sur la base des demandes formulées par les pays en développement, ce qui était de nature à renforcer l'efficacité, la viabilité et l'extensibilité des mesures, 2) l'aide fournie devait s'aligner sur les plans de développement

nationaux des pays bénéficiaires pour produire le plus d'effets, notamment en matière d'adaptation et 3) le renforcement des capacités était essentiel pour aider les pays en développement à améliorer leurs plans d'adaptation et à formuler des propositions de projets prêts à faire l'objet d'investissements dans le domaine du climat. De nombreuses Parties ont déclaré qu'elles soutenaient les réseaux et les partenariats internationaux qui encourageaient l'appropriation de l'action climatique par les pays en développement dans la mise en œuvre de leur contribution déterminée au niveau national (CDN) et dans leur plan national d'action (PNA).

19. Enfin, les Parties ont présenté les critères utilisés par les entités de financement de l'action climatique **pour évaluer les propositions de projets**, tels que la pertinence du projet et ses effets potentiels, son caractère innovant et l'efficacité et la transparence de la gestion du projet.

III. Synthèse

20. De nombreuses Parties ont confirmé leur engagement d'atteindre l'objectif des pays développés Parties de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 et jusqu'en 2025. Elles ont également estimé que l'ensemble des acteurs et des sources devaient allouer bien plus de fonds si l'on voulait atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et réaliser la transition vers des économies à faibles émissions et résilientes aux changements climatiques.

21. De nombreuses Parties ont indiqué qu'elles étaient en passe de respecter leurs engagements pour la période 2015-2020 ou qu'elles les avaient déjà dépassés. Pour le prouver, elles ont présenté des informations sur les ressources qu'elles avaient consacrées à l'action climatique, comme les flux financiers dans le domaine de l'action climatique et leur évolution au cours des dernières années, ou ont renvoyé au rapport de l'OCDE sur les financements climatiques fournis et mobilisés de 2013 à 2018⁶ ou à l'évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat⁷.

22. Plusieurs Parties ont souligné que leurs engagements financiers étaient restés inchangés malgré la pandémie de COVID-19, même si l'on pouvait s'attendre à des retards dans le décaissement, et d'autres Parties ont affirmé qu'elles continueraient à fournir et à mobiliser des fonds pour l'action climatique dans de telles situations à l'avenir.

A. Niveaux prévus des ressources financières publiques

23. De nombreuses Parties ont indiqué quelle part des ressources financières publiques elles prévoyaient de consacrer au financement de l'action climatique dans les pays en développement (voir l'annexe I).

24. Un certain nombre de Parties ont présenté leurs engagements pluriannuels de financement de l'action climatique après 2020, lesquels sont dans de nombreux cas supérieurs à leurs engagements de l'avant-2020. Par exemple, le Royaume-Uni a doublé le montant de son engagement, qui est passé de 5,8 milliards de livres sterling (pour la période 2016/17-2020/21) à 11,6 milliards de livres sterling (pour la période 2021/22-2025/26). L'Australie s'est engagée à verser 1,5 milliard de dollars australiens pour la période 2020-2025, dont 500 millions pour la région du Pacifique, ce qui dépassait son engagement de financer l'action climatique à hauteur d'un milliard de dollars australiens au moins pendant la période 2015-2020. La Nouvelle-Zélande a réitéré son engagement portant sur 300 millions de dollars néo-zélandais au moins pendant la période 2019-2022 et prévoyait le

⁶ OCDE. 2020 *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2018*. Paris : Éditions de l'OCDE. À consulter à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/environnement/financement-climatique-fourni-et-mobilise-par-les-pays-developpes-en-2013-2018-ecd39bac-fr.htm>. Le rapport indique que 78,9 milliards de dollars É.-U. ont été fournis et mobilisés en 2018, soit nettement plus que les 52,5 milliards mobilisés en 2013, et que les pays développés étaient en passe d'atteindre leur objectif de 100 milliards de dollars d'ici à 2020.

⁷ Voir <https://unfccc.int/BA-2018>.

décaissement effectif de 510,7 millions de dollars néo-zélandais. L'UE et ses États membres ont indiqué que leur niveau de financement de l'action climatique resterait au minimum inchangé au cours des prochaines années, tout en rappelant que les montants publics effectivement fournis dépendraient de l'approbation du budget par le Parlement. L'objectif de la Suisse est de fournir 400 millions de francs suisses par an pendant la période 2021-2024.

25. Certaines Parties se sont appuyées sur les montants décaissés pour prévoir le niveau des ressources financières publiques qu'elles consacraient au financement de l'action climatique pendant un ou deux ans. Par exemple, la Norvège allouera 3,1 milliards de couronnes norvégiennes, prélevées sur son budget pour 2021, à son agence de coopération bilatérale ; l'Allemagne consacrera 487 millions d'euros en 2021 et 437 millions d'euros en 2022 à l'action climatique, dans le cadre de son Initiative internationale pour le climat ; Monaco allouera 1,27 million d'euros de son budget d'APD au financement de l'action climatique en 2021 et a prévu d'y consacrer au moins 0,84 million en 2022.

26. Plusieurs Parties se sont engagées à verser des contributions pluriannuelles aux initiatives et programmes bilatéraux et multilatéraux qui se prolongeaient au-delà de 2020, afin d'améliorer la prévisibilité du financement de l'action climatique par la suite. Des informations sur les contributions à la première reconstitution du FVC et à la septième reconstitution du FEM ont été fournies dans de nombreuses communications.

27. De nombreuses communications contenaient des informations *ex post* sur les flux financiers annuels dans le domaine de l'action climatique (voir l'annexe II) qui mettaient en avant la tendance à la hausse des ressources allouées et décaissées ces dernières années, ce qui illustre l'engagement des Parties d'accroître le montant des fonds consacrés au financement de l'action climatique ou du moins à le maintenir à un niveau annuel déterminé. Certaines Parties ont déclaré les montants qu'elles avaient alloués au financement de l'action climatique au cours de l'année passée ou des deux dernières années, alors que d'autres ont présenté un historique retraçant l'augmentation des flux sur une plus longue période. Certaines Parties se sont engagées à consacrer un pourcentage, qui augmenterait avec le temps, de leur budget annuel d'APD au soutien de l'action climatique.

28. La plupart des Parties ont souligné que le secteur privé jouerait un rôle clef en vue d'atteindre le niveau d'investissement requis afin d'adopter un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques, et ont rappelé l'importance d'utiliser les fonds publics disponibles pour stimuler le financement privé. Plusieurs communications contiennent des informations quantitatives sur le financement privé mobilisé à la suite d'une intervention publique.

B. Programmes, circuits et instruments

29. Les Parties appuyaient les programmes et initiatives visant à aider les pays en développement à élaborer et à mettre en œuvre des plans de lutte contre les changements climatiques. Nombre de ces programmes et initiatives étaient appliqués dans le contexte plus large de la coopération internationale pour le développement et les communications expliquaient de quelle manière ils pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris tout comme des ODD.

30. Les sources bilatérales de financement de l'action climatique étaient constituées par des organismes de coopération pour le développement et des fonds climatiques bilatéraux. Les programmes bilatéraux étaient guidés par la stratégie de coopération pour le développement de la Partie contributrice et ciblaient souvent des domaines, des groupes et des pays précis.

31. Les Parties continuaient d'accroître le montant de leur contribution au financement de l'action climatique par l'intermédiaire de circuits multilatéraux, tels que les BMD, les fonds multilatéraux pour l'action climatique de la Convention, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et grâce aux initiatives mises en œuvre aux niveaux mondial et régional.

32. De nombreuses Parties confiaient aux BMD le financement de l'action climatique car ces banques avaient les capacités, sur le plan technique et financier, de stimuler

l'investissement privé, tout en tenant compte des priorités des pays en développement en matière de développement, et elles étaient de plus en plus nombreuses à s'engager à élaborer leurs portefeuilles de projets et à gérer leurs ressources financières de manière compatible avec un mode de développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques, conformément au paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris.

33. De nombreuses Parties ont souligné le rôle important que continuait de jouer le FVC dans le financement de l'action climatique à grande échelle, compte tenu du niveau des ressources approuvées par le Conseil du FVC jusque-là, des possibilités dont celui-ci disposait pour débloquer des investissements privés accrus dans l'action climatique grâce à son dispositif destiné au secteur privé, de son mandat qui consistait à parvenir à un équilibre entre le financement de l'atténuation et le financement de l'adaptation, et de ses efforts tendant à améliorer l'accès aux fonds, notamment pour les pays les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. En outre, de nombreuses Parties ont mentionné l'importance du FEM dans la distribution des ressources financières visant à s'attaquer de manière globale aux moteurs de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques. Le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial pour les changements climatiques ont souvent été mentionnés comme des circuits pour le financement de l'adaptation sous forme de dons.

34. Les prévisions de ressources transitant par des circuits bilatéraux et multilatéraux se fondaient principalement sur le montant des contributions pluriannuelles que les pays s'étaient engagés à verser (voir l'annexe I). Par exemple, de nombreuses Parties ont déclaré leurs contributions à la première reconstitution du FVC ou à la septième reconstitution du FEM, dont les périodes de programmation quadriennale allaient au-delà de 2020. Pour la première reconstitution du FVC, le niveau d'engagement de l'UE était supérieur à celui de la période initiale de mobilisation des ressources du Fonds, de nombreux États membres ayant doublé le montant de leurs contributions. De nombreuses Parties ont fait part de leur engagement en faveur du Fonds pour l'adaptation, du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques : certaines avaient signé des accords pluriannuels relatifs aux contributions avec le Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour les PMA, ce qui renforcerait la prévisibilité de ces fonds, dans la mesure où ils dépendaient des contributions volontaires.

35. Les Parties ont indiqué quels instruments financiers elles utilisaient pour financer l'action climatique et quels étaient leurs critères de sélection de ces instruments à des fins spécifiques. De nombreuses Parties ont précisé que le financement public sous forme de dons serait utilisé pour appuyer les mesures d'adaptation dans les pays en développement, notamment dans les PMA et les PEID, ainsi que pour soutenir les projets axés sur les technologies climatiques naissantes et les projets de planification et de renforcement des capacités. Selon les communications, le financement sous forme de dons devrait également être utilisé pour débloquer et mobiliser les investissements privés dans le domaine de l'atténuation lorsque l'intervention publique était nécessaire pour pallier les défaillances du marché.

36. Les obligations vertes et les financements mixtes sont mentionnés dans plusieurs communications comme étant des instruments financiers que les institutions publiques et privées pouvaient utiliser pour attirer des investissements plus importants, notamment de la part de grandes banques d'investissement, d'investisseurs institutionnels et de fonds de pension.

C. Mesures prises et priorités

37. Dans la mesure où les changements climatiques aggravent les problèmes de développement auxquels les pays en développement doivent faire face, de nombreuses Parties ont présenté leur stratégie de coopération pour le développement ou les directives nationales prévoyant que l'aide fournie prenne en compte l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

38. En outre, de nombreuses Parties ont décrit les mesures qu'elles avaient prises pour aligner le financement de l'action climatique sur les besoins et les priorités des pays en

développement, l'objectif étant de favoriser l'appropriation de l'action climatique par les pays bénéficiaires et de fournir une aide cohérente et coordonnée qui soit efficace.

39. Les Parties disposent aussi de règles relatives à la gestion efficace des ressources financières publiques. La plupart ont déclaré que les fonds publics disponibles étant limités, ceux-ci devaient être utilisés de la manière la plus efficace possible pour obtenir des résultats en matière d'atténuation et d'adaptation et pour inciter le secteur privé à accroître son niveau de financement. Les Parties ont mentionné l'importance croissante des mesures prises par les autorités de réglementation financière et les banques centrales en matière macroéconomique dans le contexte du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris.

40. Plusieurs Parties ont évoqué des mesures de suivi et d'évaluation prévoyant une évaluation de l'efficacité du financement de l'action climatique fourni tout au long du cycle du projet. Des enseignements pouvaient être tirés des informations précieuses sur les répercussions des projets sur le terrain pour étayer les futurs projets climatiques.

41. Des Parties ont indiqué que la transparence de l'action climatique et de l'appui fourni était prise en compte dans l'élaboration des mesures de financement de l'action climatique. Un financement transparent était plus efficace car il suscitait un sentiment de confiance mutuelle et de responsabilité partagée entre le contributeur et le bénéficiaire. Dans ce contexte, plusieurs Parties ont annoncé leur soutien aux négociations en cours dans le cadre de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) sur la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui.

42. De nombreuses Parties ont présenté la répartition géographique du financement climatique fourni, certaines en donnant le nom des pays bénéficiaires, d'autres en indiquant les régions prioritaires. De nombreuses Parties accordaient leur soutien en priorité aux PMA, aux PEID et à d'autres pays en développement particulièrement vulnérables, notamment en matière d'adaptation.

43. Le financement de l'action climatique des Parties était destiné à un large éventail de groupes et de bénéficiaires dans les pays en développement, en général les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales défavorisées, qui étaient particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. De nombreuses communications indiquaient de quelle manière s'effectuait la sélection des propositions de projet et l'évaluation de l'exécution des projets afin de s'assurer que les groupes visés participent activement à l'action climatique et bénéficient des résultats obtenus.

44. De nombreuses Parties ont souligné que le secteur privé était une cible importante de l'aide, car les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement pouvaient contribuer au renforcement de l'ambition climatique et favoriser les technologies climatiques innovantes. Les banques commerciales et, de fait, le secteur financier dans son ensemble ont également été cités comme pouvant contribuer à la mise en œuvre du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris.

45. Certaines Parties ont indiqué que les administrations publiques et les parties prenantes aux niveaux infranational et municipal des pays en développement étaient également visées par les mesures d'appui, étant donné que la participation des villes et autres autorités infranationales était reconnue dans l'Accord de Paris comme faisant partie intégrante de la lutte contre les changements climatiques.

46. En ce qui concernait les priorités sectorielles des Parties en matière d'appui à l'atténuation et à l'adaptation, les secteurs clés pour l'atténuation étaient notamment les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, les transports, la foresterie (dans le contexte de REDD+) et la gestion des déchets ; pour l'adaptation, il s'agissait de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources en eau, de la réduction des risques de catastrophe, des infrastructures, de la gestion des zones côtières, de la remise en état des terres et de l'amélioration des sols. Des Parties ont indiqué qu'elles continueraient de privilégier certains secteurs (comme la foresterie ou les solutions fondées sur la nature), auxquels elles apporteraient un appui prioritaire sous forme bilatérale, en raison soit des compétences de la Partie dans ce secteur, soit de ses engagements politiques de haut niveau. D'autres Parties ont précisé que le soutien bilatéral qu'elles fournissaient n'était pas lié à un secteur en particulier.

D. Objectifs et types d'appui

47. De nombreuses Parties ont évoqué l'urgence climatique et ont estimé que tous les gouvernements et parties prenantes devaient adopter des mesures ambitieuses et manifester un véritable engagement pour y faire face. En conséquence, le soutien à l'atténuation prenait souvent la forme d'investissements ciblés dans des projets catalyseurs, innovants et évolutifs favorisant des transformations qui tendaient vers une croissance économique à faible intensité de carbone. L'accent a été mis sur la manière dont ces projets d'atténuation pouvaient faciliter le développement et l'application de technologies climatiques qui représentaient un investissement à risque et avaient difficilement accès aux marchés, ou sur l'utilisation que l'on pouvait faire des instruments financiers pour atteindre le niveau d'investissement nécessaire à la réduction des émissions, conformément aux objectifs de température définis dans l'Accord de Paris. En outre, l'appui à l'atténuation a souvent été mentionné comme faisant partie des plans de relance de l'après-COVID-19, notamment en raison de sa capacité à accroître le montant des investissements privés dans les projets d'atténuation et donc à procurer des avantages économiques et sociaux.

48. De nombreuses Parties ont estimé que l'appui à l'adaptation était étroitement lié à la réalisation des ODD, car les effets néfastes des changements climatiques avaient des répercussions socioéconomiques qui pouvaient annuler les progrès réalisés en matière de développement. Elles ont indiqué qu'il était important d'aider en priorité les pays en développement les plus vulnérables, notamment les PMA, les PEID et les États d'Afrique, sous la forme de dons à leurs projets d'adaptation et d'un renforcement de leurs capacités institutionnelles à élaborer des PNA et à les améliorer, et à prendre en compte la résilience dans leurs stratégies de développement.

49. Les Parties ont estimé qu'un appui intersectoriel pouvait produire des retombées positives dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation, comme par exemple l'élaboration de projets ou de programmes axés sur des solutions fondées sur la nature, sur l'agriculture ou la foresterie.

50. Les projets et programmes axés sur des solutions aux changements climatiques fondées sur la nature présentaient l'avantage de protéger l'intégrité de la nature et de pouvoir atténuer efficacement les effets des changements climatiques et de s'y adapter tout en produisant de nombreuses retombées positives, comme une plus grande biodiversité et des océans propres et en bonne santé. L'adaptation fondée sur les écosystèmes et les solutions fondées sur la nature pour les villes ont été citées comme des exemples d'appui susceptibles de produire des retombées positives en matière d'atténuation et d'adaptation. En outre, l'agriculture a été citée pour les avantages supplémentaires qu'elle pouvait procurer, comme la sécurité alimentaire, l'élimination de la faim (ODD 2) et l'élimination de la pauvreté (ODD 1). La foresterie, y compris l'initiative REDD+, étaient un autre domaine intersectoriel dans lequel les Parties fournissaient un appui.

51. De nombreuses Parties ont souligné le rôle essentiel des technologies climatiques dans le développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques, ainsi que l'importance des projets qui soutenaient le déploiement de technologies innovantes pour lesquelles le financement par le marché n'était pas viable. D'autres projets mettaient l'accent sur la recherche-développement pour détecter de nouvelles technologies climatiques prometteuses et accompagner les premières étapes de leur développement. Les Parties aidaient les pays en développement à répondre à leurs besoins en matière de technologie en leur confiant la maîtrise du processus, et facilitaient l'accès aux ressources financières nécessaires à cet effet, notamment par l'intermédiaire du Centre-Réseau des technologies climatiques, qui était un mécanisme de la Convention axé sur les besoins et piloté par les pays.

52. Le renforcement des capacités et l'assistance technique ont été mis en avant en tant qu'éléments fondamentaux de l'appui fourni aux pays en développement dans le domaine climatique, comme le renforcement des capacités institutionnelles des administrations et des parties prenantes aux niveaux national, infranational et local à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des plans pour faire face aux changements climatiques et l'assistance technique à l'élaboration ou l'amélioration des CDN et des PNA. L'objectif de ces mesures

était de favoriser un environnement favorable au renforcement de la capacité d'absorption des pays en développement pour mobiliser des financements publics et privés en faveur du climat et les utiliser efficacement.

53. De nombreuses Parties ont présenté les mesures de renforcement des capacités visant à appuyer le déroulement des activités d'atténuation et d'adaptation qui étaient généralement fournies tout au long du cycle d'un projet dans le domaine de l'action climatique (assistance technique à l'élaboration de propositions de projets prêts à faire l'objet d'investissements ou formation à la réalisation de tâches déterminées pendant l'exécution du projet).

54. Un domaine d'innovation qui a été mis en avant était celui du renforcement des capacités pour faciliter l'accès aux financements publics et privés, notamment grâce à l'apport d'un appui à la planification aux entités accréditées auprès des fonds multilatéraux pour le climat, à la production de données sur les risques climatiques et la vulnérabilité, et à l'échange entre pairs des enseignements tirés en matière d'accès aux financements. Le renforcement des capacités destiné à faciliter l'accès au financement de l'adaptation a été jugé essentiel pour aider les pays en développement les plus vulnérables, notamment les PMA et les PEID, à répondre à leurs besoins prioritaires en matière de développement.

55. Plusieurs Parties ont souligné l'importance qu'il y avait à renforcer les capacités des ministères chargés du développement et de la planification et des autorités financières afin que les questions relatives aux changements climatiques soient prises en compte dans les politiques macroéconomiques et dans les dépenses publiques et, partant, qu'elles deviennent des priorités nationales de développement, dans le but d'améliorer la transparence des flux financiers dans le domaine de l'action climatique et d'aligner ceux-ci sur les objectifs de l'Accord de Paris.

56. L'importance du renforcement des capacités d'améliorer la transparence des mesures et de l'appui a été notée, plusieurs Parties évoquant l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence. La transparence était considérée comme essentielle au renforcement de l'efficacité du financement de l'action climatique (en assurant le suivi du rapport coût-efficacité et en analysant la situation financière pour détecter les lacunes et les chevauchements) et pour instaurer la confiance entre le prestataire et le bénéficiaire.

E. Critères d'évaluation des propositions de projets

57. Les Parties ont exposé les critères couramment utilisés par les bailleurs de fonds pour évaluer les propositions de projets dans le domaine climatique (voir l'annexe III). Lorsque le soutien est fourni de manière bilatérale, les critères d'évaluation des projets sont déterminés par le dialogue et en consultation avec les pays bénéficiaires et les partenaires ; dans le cas des circuits multilatéraux, ils sont établis et gérés par les institutions multilatérales respectives.

F. Ressources financières nouvelles et complémentaires

58. De nombreuses Parties ont expliqué de quelle manière elles déterminaient que les ressources qu'elles consacraient au financement de l'action climatique étaient nouvelles et complémentaires, tout en constatant l'absence d'une définition commune donnée dans le paragraphe 3 de l'article 4 de la Convention et dans le paragraphe 3 de l'article 9 de l'Accord de Paris.

59. Plusieurs Parties considéraient que les ressources fournies dans le cadre de l'APD étaient nouvelles et complémentaires. Par exemple, la Belgique et le Luxembourg ont déclaré que les fonds qu'ils consacraient à l'action climatique étaient nouveaux et complémentaires car ils s'ajoutaient à leurs engagements en matière d'APD. La Suède considérait qu'elle apportait des ressources nouvelles et complémentaires dans la mesure où elle allouait 1 % de son RNB à l'APD (qui comprenait le financement de l'action climatique), soit davantage que l'engagement pris par les pays développés de consacrer l'équivalent de 0,7 % du RNB à l'aide au développement. Le Portugal avait mis en place un mécanisme de financement destiné à appuyer les projets d'APD liés au climat et à l'environnement et considère les

ressources allouées comme nouvelles et complémentaires. La Nouvelle-Zélande définissait comme nouveaux et complémentaires les fonds consacrés à l'action climatique parce que l'augmentation de son APD au cours des dix dernières années était due à l'accroissement de l'appui à la lutte contre les changements climatiques.

60. De nombreuses Parties définissaient les ressources financières dont le décaissement était approuvé chaque année par le Parlement comme nouvelles et complémentaires, notamment dans les informations sur le financement de l'action climatique qui figuraient dans les communications nationales, et dans les rapports biennaux. Plusieurs Parties ont souligné qu'il était important de disposer d'un système transparent, complet et comparable de comptabilité et de communication des informations *ex post* sur le financement de l'action climatique.

61. Certaines Parties définissaient les ressources nouvelles et complémentaires comme étant celles qui avaient fait l'objet d'engagements récents, ou qui avaient été allouées ou décaissées pour de nouveaux projets et programmes liés au climat pendant un certain laps de temps. Par exemple, le Canada et la Finlande utilisaient 2009 comme année de référence (lorsque les pays développés parties s'étaient engagés à fournir des ressources financières aux pays en développement dans le cadre de l'Accord de Copenhague) pour définir comme nouvelles et complémentaires les ressources destinées à l'action climatique.

G. Situation et contraintes propres aux pays qui présentent un intérêt pour la communication de renseignements *ex ante* sur le financement de l'action climatique

62. De nombreuses Parties ont rencontré des difficultés ou se sont heurtées à des contraintes systémiques pour fournir des informations *ex ante* sur le financement de l'action climatique sur plusieurs années. Presque toutes les Parties ont indiqué qu'en raison des contraintes budgétaires et parlementaires auxquelles était soumise l'approbation annuelle d'allocation et de décaissement de ressources publiques pour l'action climatique, les renseignements qu'elles pouvaient fournir étaient limités.

63. Certaines Parties s'efforçaient de conclure des contrats pluriannuels pour financer des programmes et d'autres activités afin d'améliorer la prévisibilité du financement. Toutefois, l'approbation du Parlement était également requise pour le décaissement des tranches annuelles qu'elles s'étaient engagées à verser.

64. Certaines communications contenaient des informations sur les circuits de financement, tels que les fonds nationaux pour le climat qui fournissaient une aide aux pays en développement en utilisant les ressources mobilisées grâce aux recettes du marché de droits d'émission de carbone. Les niveaux prévus de financement provenant de ces circuits étaient eux aussi sujets à des incertitudes en raison de la volatilité des prix du carbone.

65. Plusieurs Parties ont indiqué que les calendriers de versements étaient susceptibles de changer en raison, par exemple, de l'évolution des besoins et des priorités des pays bénéficiaires, des difficultés socioéconomiques (par exemple, la pandémie de COVID-19) et de la nécessité d'inclure les versements effectués pour tout nouveau programme en cours dans la réserve.

H. Méthodes et hypothèses utilisées pour les prévisions

66. Les Parties ont communiqué des informations *ex ante* sur les niveaux prévus de financement public de l'action climatique en utilisant diverses méthodes. Par exemple, l'Allemagne a présenté des scénarios pluriannuels envisageant la manière dont les fonds publics seraient alloués et prélevés sur le budget de l'État pour les programmes liés à l'action climatique, afin d'atteindre les objectifs élevés de financement de l'action climatique qu'elle s'était fixés. D'autres Parties ont indiqué qu'un pourcentage du budget de l'APD, qui augmenterait avec le temps, serait consacré au financement de l'action climatique. L'Irlande s'est par exemple engagée à doubler la part en pourcentage de son APD qui est comptabilisée

au titre du financement de l'action climatique d'ici à 2030 et à veiller à ce qu'en termes monétaires le montant ne descende pas en dessous du niveau de 2019.

67. Certaines Parties ont fourni des informations *ex post* retraçant l'historique du financement de l'action climatique afin de démontrer leur engagement de poursuivre leur aide. Plusieurs Parties ont expliqué de quelle manière elles utilisaient les marqueurs de Rio du CAD de l'OCDE pour préparer des informations *ex post* précises sur le financement de l'action climatique fourni par des circuits bilatéraux.

68. Même si les marqueurs de Rio étaient utiles pour recenser les activités menées au titre de l'APD dont l'objectif principal ou l'un des principaux objectifs était lié au climat, ils ne pouvaient pas être utilisés pour quantifier le financement d'activités liées au climat qui avaient des retombées positives sur le développement. Par conséquent, certaines Parties (comme les Pays-Bas ou la Nouvelle-Zélande) ont appliqué un système de classements et de pondérations pour quantifier les dépenses effectuées au titre de l'APD ayant l'action climatique comme objectif secondaire. D'autres Parties (par exemple Monaco) ont déclaré que le financement de l'action climatique qu'elles déclaraient ne prenait en compte que les dépenses consacrées aux activités ayant le climat comme objectif principal.

69. Pour tenir compte du financement de l'action climatique assuré par les circuits multilatéraux, certaines Parties (comme l'Australie et la France) ont utilisé le ratio établi par l'OCDE pour estimer leurs contributions aux BMD et calculer le pourcentage de leurs contributions de base consacré spécifiquement à l'action climatique. D'autres Parties (comme le Royaume-Uni) n'avaient pas inclus les contributions de base aux BMD dans le financement de l'action climatique qu'elles avaient déclaré.

70. Certaines Parties ont expliqué de quelle manière elles calculaient le niveau de financement privé de l'action climatique mobilisé au moyen de ressources publiques. Les Pays-Bas, par exemple, ont utilisé les méthodes du CAD de l'OCDE. Certaines Parties ont fait part des efforts qu'elles déployaient pour développer des méthodes à même de rendre compte des fonds publics mobilisés par les circuits multilatéraux ; l'Australie, par exemple mettait au point un système ayant la capacité d'effectuer un suivi des instruments de financement autres que les dons et de la mobilisation du secteur privé et d'en rendre compte.

71. Lorsqu'elles avaient établi leurs prévisions de financement des projets climatiques, de nombreuses Parties étaient conscientes de ce que leur engagement dans ce domaine pouvait être modifié par le Parlement avant le décaissement. Une autre hypothèse courante était que le décaissement dépendait des besoins et des priorités des pays bénéficiaires au cours de la période considérée, la pandémie de COVID-19 étant citée comme un exemple de problème susceptible de modifier les besoins et les priorités et, partant, le montant et le calendrier des décaissements. De même, il a été noté que le taux de décaissement des ressources financières transitant par les institutions multilatérales était déterminé par les demandes des pays en développement et pouvait varier en fonction des politiques d'accès des institutions.

I. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

72. Plusieurs Parties ont rencontré des difficultés pour mobiliser et allouer des fonds destinés à l'action climatique ; elles ont fait part des enseignements tirés de leur expérience et ont communiqué les résultats d'études menées sur l'efficacité du financement de l'action climatique. De nombreuses Parties ont annoncé leur volonté de tirer parti des enseignements tirés et d'œuvrer avec les pays en développement à la mise en place de conditions nationales et internationales favorables à la promotion de l'action climatique, à un accès facilité au financement de cette action, au renforcement des capacités et à l'amélioration du cadre directif.

73. De nombreuses Parties ont également souligné l'importance de coordonner l'action des acteurs aux niveaux national et international pour renforcer l'efficacité du financement de l'action climatique. Le recensement des prestataires existants peut notamment aider à éviter les chevauchements et les lacunes dans l'appui.

74. Une coordination verticale des acteurs dans le pays bénéficiaire (du niveau national au niveau local) est généralement nécessaire pour garantir l'appropriation de l'action

climatique et s'assurer que son financement réponde efficacement aux besoins et aux priorités du pays. En outre, la coordination des plans et des stratégies du pays bénéficiaire en matière d'action climatique (aux niveaux national, infranational, local et même sectoriel) est essentielle pour éviter toute confusion et garantir leur efficacité. Certaines Parties ont estimé que les pouvoirs publics devaient prendre l'initiative de cette action de coordination et intégrer l'action climatique aux priorités nationales de développement.

75. En outre, la mise en place d'un environnement favorable efficace dans les pays bénéficiaires est essentielle à l'accroissement de la mobilisation et de la mise à disposition de ressources privées pour le climat et à la réduction du risque d'investissement dans l'action climatique.

76. Le suivi, la mesure et l'évaluation des effets du financement de l'action climatique peuvent contribuer à renforcer l'efficacité de celle-ci. Les Parties ont noté qu'il était difficile d'effectuer un suivi du financement de l'adaptation en raison de la difficulté à définir comme mesures d'adaptation les activités en matière de résilience financées au titre de l'APD. De nombreuses Parties ont également noté que la mesure et l'évaluation des effets du financement de l'adaptation étaient encore très peu développées pour plusieurs raisons, notamment l'absence de méthode, de données et de niveaux de référence normalisés à l'échelon international et la difficulté de quantifier l'efficacité des interventions en matière d'adaptation. Certaines Parties ont estimé que les approches et les définitions relatives à la mesure des effets du financement de l'adaptation devaient être harmonisées.

J. Parvenir à un équilibre entre le financement de l'adaptation et le financement de l'atténuation

77. Toutes les Parties ont souligné qu'il était important que le financement de l'action climatique parvienne à un équilibre entre les mesures destinées à l'adaptation aux changements climatiques et les mesures d'atténuation de leurs effets. Les portefeuilles de dons en faveur de l'action climatique de certaines Parties reflétaient déjà un tel équilibre.

78. Les Parties ont présenté des mesures visant à accroître leur soutien à l'adaptation, assorties d'objectifs et de calendriers. Par exemple, la France devait porter son financement de l'adaptation à 1,5 milliard d'euros par an jusqu'en 2020, la priorité étant accordée aux États d'Afrique, aux PMA et aux pays en développement particulièrement vulnérables et l'accent étant mis sur le secteur agricole.

79. Certaines Parties ont indiqué que les projets et programmes d'adaptation étaient conçus pour répondre à la demande. La Finlande a estimé que parvenir à un équilibre entre l'appui à l'adaptation et l'appui à l'atténuation dépendait de l'efficacité des différentes institutions multilatérales et des propositions de projets prêts à faire l'objet d'investissements établis sur la base des besoins des pays en développement.

80. Certaines Parties ont désigné le FVC comme étant le principal mécanisme d'appui à l'adaptation, compte tenu de son mandat consistant à répartir à parts égales les fonds destinés à l'atténuation et ceux allant à l'adaptation. Le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial pour les changements climatiques sont souvent cités comme d'importants circuits multilatéraux du financement de l'adaptation, avec d'autres entités extérieures à la Convention, comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) et la Facilité mondiale pour la prévention des catastrophes et le relèvement (GFDRR).

81. Même si la plupart des Parties ont annoncé qu'elles auraient principalement recours au financement public pour soutenir les mesures d'adaptation dans les pays en développement les plus vulnérables, plusieurs d'entre elles ont présenté des plans et des mesures visant à accroître le financement privé de l'adaptation.

K. Mobiliser des financements supplémentaires de l'action climatique auprès d'un large éventail de sources

82. Le financement de la transition vers des économies à faibles émissions et résilientes aux changements climatiques proviendrait essentiellement de sources nationales et privées, mais l'intervention publique était essentielle pour débloquer les milliers de milliards d'investissements privés nécessaires pour répondre aux besoins des pays en développement et impulser les changements porteurs de transformation des systèmes économiques et financiers. Les Parties ont renouvelé leur engagement de collaborer avec les pays en développement et ont souligné leur objectif visant à encourager les investissements du secteur privé dans ce cadre.

83. Plusieurs Parties ont annoncé le montant du financement privé de l'action climatique qu'elles avaient l'ambition de mobiliser ou qu'elles avaient mobilisé au moyen du financement public. Par exemple, les Pays-Bas s'étaient fixés pour objectif de mobiliser 550 millions d'euros en 2020 et 600 millions d'euros d'ici à 2021 grâce à des initiatives telles que « Climate Investor One » et à des fonds comme le Fonds néerlandais pour le climat et le développement. En 2018, la Suisse avait mobilisé 100 millions de dollars des États-Unis par l'intermédiaire de contributions à des organisations multilatérales et 112 millions par le cofinancement de son soutien bilatéral. Le Japon a fait savoir qu'il avait mobilisé 2,7 milliards de dollars des États-Unis de fonds privés en 2019.

84. De nombreuses Parties disposaient d'institutions publiques qui s'employaient à mobiliser des investissements durables accrus auprès du secteur privé par l'intermédiaire de diverses activités (voir l'annexe IV). Les institutions travaillaient en étroite collaboration avec les organismes de coopération pour le développement et avec les ministères concernés pour coordonner les politiques et les mesures et encourager les partenaires industriels et commerciaux à investir ensemble et à mobiliser des capitaux supplémentaires.

85. Les BMD ont été citées pour leur capacité à accroître le volume des fonds privés en utilisant de manière stratégique les prêts concessionnels pour prouver la viabilité commerciale des projets liés au climat et à appliquer des approches innovantes. Les possibilités d'accroître le financement privé qu'offraient le FVC et son dispositif destiné au secteur privé ont également été mises en avant.

86. Il existait divers programmes et initiatives visant à aider les pays en développement à mobiliser des ressources privées accrues pour l'action climatique, qui fournissaient une aide à l'élaboration de politiques et de plans en matière de changements climatiques, notamment par la création de fonds spécialisés, l'élaboration de propositions de projets prêts à faire l'objet d'investissements, la promotion d'instruments d'atténuation des risques, la participation du secteur privé à l'adaptation et la promotion de technologies climatiques commercialement viables (voir l'annexe V).

87. De nombreuses Parties ont présenté des politiques et des initiatives nationales visant à réformer leur secteur financier, à promouvoir les investissements durables et à se désengager des combustibles fossiles.

L. Répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement

88. De nombreuses communications rappelaient que l'appui au financement de l'action climatique répondait à la demande des pays bénéficiaires et s'adaptait à leurs besoins et priorités tels qu'ils étaient formulés dans leurs CDN, PNA, plans climatiques nationaux et infranationaux et stratégies sectorielles. L'appropriation de l'action climatique par les pays était essentielle pour en assurer la viabilité, et plusieurs Parties ont évoqué les principes de développement adoptés au niveau international à cet égard, tels que le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

89. De nombreuses Parties ont estimé qu'il fallait aider les pays en développement à formuler leurs besoins, notamment en renforçant leurs capacités à prendre en compte les changements climatiques dans la planification du développement national et à gérer les réserves de projets liés à l'action climatique. Les réseaux et partenariats internationaux, tels

que le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, pouvaient faciliter l'échange d'enseignements et de savoir-faire destinés à recenser et à formuler les besoins.

90. Avant et après avoir octroyé des ressources financières à l'action climatique, les Parties engageaient une consultation et un dialogue avec les pays bénéficiaires, y compris avec les administrations nationales, infranationales et locales, la société civile et les organisations non gouvernementales. Elles consultaient également les organisations d'aide internationale pour s'assurer que le soutien fourni s'appuyait sur les efforts existants et leur apportait de la valeur ajoutée. La consultation des pays bénéficiaires permettait aux Parties contributrices de mieux comprendre le contexte et les besoins de ces pays et de s'assurer que l'aide pouvait être ajustée selon l'évolution de la situation.

M. Aider les pays en développement à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, notamment en s'efforçant de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques

91. De nombreuses Parties ont souligné que les objectifs de l'Accord de Paris ne pouvaient être atteints que si les flux financiers mondiaux, y compris les financements et les investissements privés, les budgets nationaux et l'APD, ainsi que les systèmes financiers, étaient alignés sur ces objectifs. Dans ce cadre, de nombreuses Parties ont souligné l'urgence qu'il y avait à appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et ont décrit les efforts qu'elles déployaient pour que leurs systèmes économiques et financiers prennent en compte les dispositions de l'Accord de Paris et les principes du financement durable. La pandémie de COVID-19 est considérée comme une occasion de réformer les systèmes économiques et financiers et de donner l'impulsion nécessaire pour « reconstruire en mieux » et se tourner à l'avenir vers un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques.

92. De nombreuses Parties ont pris des engagements de haut niveau pour mettre en œuvre le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et ont présenté des plans d'action et des directives à cet effet (voir l'annexe VI). Par exemple, le Luxembourg s'était engagé à orienter ses flux financiers vers des actions durables et a indiqué quels étaient ses objectifs à court terme et les échéances prévues pour leur réalisation. Dans sa communication, l'UE a présenté son plan d'action sur le financement de la croissance durable et sa taxonomie pour les activités économiques durables sur le plan écologique comme des étapes importantes vers l'instauration de systèmes économiques et financiers durables. Certaines Parties (par exemple le Canada) établissaient des principes de financement durable pour inciter les entités publiques et privées à aligner leurs activités économiques et leurs flux financiers sur les objectifs de l'Accord de Paris.

93. Les Parties ont indiqué que les pays en développement devaient recevoir une aide afin d'être en mesure d'appliquer le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris, notamment s'agissant du renforcement des capacités et de l'assistance technique à l'élaboration de politiques macroéconomiques. Cette aide leur permettrait de recenser et de mobiliser les ressources nationales pour l'action climatique et d'attirer les outils de financement international à même de répondre à leurs besoins d'investissement. Dans ce contexte, il a été noté que l'article 9 et le paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris n'étaient ni interchangeables ni mutuellement exclusifs, mais se renforçaient l'un l'autre. De nombreuses Parties ont évoqué le rôle important du FVC dans la promotion de la transition vers un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques.

94. Les Parties ont souligné le rôle essentiel que jouaient les ministères des finances, les banques centrales et les autorités de réglementation financière dans l'intégration des changements climatiques dans les systèmes financiers et dans la prise en compte du risque climatique dans les systèmes macroéconomiques. La Coalition des ministres des finances pour l'action climatique et ses principes d'Helsinki constituaient un cadre important de promotion du soutien politique à cet effet. Les communications contenaient des informations sur les forums internationaux qui facilitaient le dialogue sur le financement durable et les objectifs de l'Accord de Paris, tels que la Plateforme internationale sur la finance durable, le

« Like-Minded Shareholder Group on Multilateral Development Bank Paris Alignment » (groupe de partenaires partageant les mêmes vues sur l’alignement des banques multilatérales de développement avec les principes de l’Accord de Paris) et le « Groupe de Bonn ».

N. Prendre en compte les considérations liées aux changements climatiques, y compris la résilience, dans l’aide au développement

95. La lutte contre les changements climatiques et la réalisation du développement durable se renforçaient mutuellement, et la prise en compte des questions relatives aux changements climatiques dans l’aide au développement – ce que de nombreuses Parties étaient en train de faire – pouvait se traduire par des progrès plus solides en matière de développement. Les Parties se conformaient à leurs stratégies de coopération pour le développement ou à leurs directives nationales, qui demandaient également aux organismes de développement de prendre en compte la vulnérabilité et les risques liés aux changements climatiques dans la conception et le suivi des activités internationales de développement. Certaines Parties avaient élaboré des lignes directrices et des outils à l’intention des organismes de développement afin qu’ils intègrent les questions relatives aux changements climatiques dans leur gestion et dans leurs activités.

96. Certaines Parties ont fourni des informations sur les mesures visant spécifiquement à prendre en compte les considérations relatives aux changements climatiques dans leur APD, notamment : en utilisant la tarification du carbone comme critère d’évaluation des programmes ; en évaluant les risques climatiques lors de la conception des activités d’APD ; en veillant à ce que les programmes de coopération pour le développement n’aillent pas à l’encontre des CDN et des PNA des pays bénéficiaires ; en réduisant l’empreinte climatique et les risques climatiques de l’aide au développement, y compris au niveau administratif ; en accroissant les retombées positives pour le climat des mesures d’aide au développement qui n’avaient pas pour objectif principal l’atténuation ou l’adaptation ; et en renforçant les effets des activités liées au climat.

97. De nombreuses Parties ont souligné le lien étroit qui unissait adaptation et développement et ont mis en avant les efforts en cours pour intégrer l’adaptation dans l’aide au développement et pour prendre en compte la résilience dans les plans de développement nationaux. Plusieurs Parties ont noté que des accords internationaux tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) établissaient un lien entre le développement, l’adaptation et la réduction des risques de catastrophe.

98. Le financement de l’action climatique s’adressait de plus en plus aux pays en développement qui avaient intégré les changements climatiques et le développement durable dans leurs stratégies nationales de développement. Par conséquent, les Parties ont estimé que les pays en développement devaient recevoir une aide pour renforcer les capacités institutionnelles des administrations nationales et infranationales de prendre en compte les changements climatiques et le développement durable dans leurs plans de développement, afin qu’elles puissent utiliser l’aide fournie de la manière la plus efficace.

O. Comment l’appui à fournir aux pays en développement peut renforcer leurs capacités

99. De nombreuses Parties ont déclaré que l’objectif du renforcement des capacités devait être l’amélioration des capacités institutionnelles des administrations et des institutions des pays en développement, de manière à favoriser la planification à long terme et à garantir la cohérence des mesures en matière de changements climatiques. Les Parties ont souligné que le renforcement des capacités devait être conçu conformément aux priorités nationales de développement et faciliter la participation des parties prenantes en vue de renforcer les connaissances institutionnelles dans les pays en développement.

100. Plusieurs Parties ont estimé qu’il convenait d’adopter une approche-programme du renforcement des capacités, c’est-à-dire un processus d’apprentissage et de formation

continus plutôt que de mener une activité ponctuelle. La coordination entre les prestataires de l'appui au renforcement des capacités a été considérée comme un moyen important d'harmoniser les efforts dans le temps.

101. De nombreuses Parties ont souligné que le renforcement des capacités devait être mené en consultation avec les pays bénéficiaires, sur la base des besoins et des priorités définis dans leurs plans nationaux pour le climat, et qu'il devait se fonder sur les connaissances locales et s'appuyer sur les processus existants afin de s'assurer que le soutien est adapté au contexte, axé sur les résultats et qu'il n'est pas contraire aux pratiques ou redondant.

Annexe I

Niveaux prévus de financement public de l'action climatique à destination des pays en développement, annoncés dans les communications biennales

[Anglais seulement]

<i>Party</i>	<i>Projected levels of public climate finance^a</i>	<i>Time frame</i>
Australia	AUD 1.5 billion (including AUD 500 million for renewable energy and disaster risk reduction in the Pacific)	2020–2025
Austria	Minimum 40 per cent of new business volume of the Development Bank of Austria to climate-relevant projects	2019–2023
	EUR 130 million for GCF-1	2020–2023
	Climate finance portfolio of the Ministry for Climate Action to be increased by EUR 5 million per year	2020–2023
Belgium	EUR 20 million per year for GCF-1	2020–2023
Canada	CAD 300 million for GCF-1	2020–2023
	CAD 275 million for the Energy Transition and Coal Phase-out Program of the World Bank	2019/2020–2020/2021
	CAD 60 million for a renewable energy in SIDS programme of the World Bank	2019/2020–2020/2021
	CAD 37.5 million to the LDCF	2016/2017–2020/2021
	CAD 150 million to the International Fund for Agricultural Development	2019/2020–2020/2021
Czechia	1.1 billion Czech koruny as development cooperation budget (approved)	2021
	1.1 billion Czech koruny per year as development cooperation budget (expected)	2022 and 2023
Denmark	More than DKK 2.4 billion	2020
	DKK 2–3 billion (estimated climate finance mobilized through the MDBs that can be attributed to Denmark)	Annually
EU and its member States	EUR 29.5 billion (30 per cent of the total EU expenditure on external action and assistance)	2021–2027
	Projected annual expenditure as follows:	
	EUR 4.6 billion	2021
	EUR 4.7 billion	2022
	EUR 4.4 billion	2023
	EUR 4.2 billion	2024
	EUR 4.0 billion	2025
	EUR 3.8 billion	2026
	EUR 3.8 billion	2027
	EUR 70.8 billion for the EU Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument	2021–2027
	Over USD 7.4 billion for GCF-1	2020–2023
	USD 1.9 billion for GEF-7	2018–2022
Finland	About EUR 500 million in new investment funding, at least 75 per cent of which will be channelled into climate change related investments	2020–2023

<i>Party</i>	<i>Projected levels of public climate finance^a</i>	<i>Time frame</i>
	EUR 114 million for establishing the Finland–International Finance Corporation Blended Finance for Climate Program	2017–2022
	EUR 58 million for the Nordic Development Fund	2021–2030
	EUR 100 million for GCF-1	2020–2023
	EUR 31 million for GEF-7	2018–2022
France	50 per cent of annual financing from the French Development Agency to have a direct and beneficial impact on climate change	2017–2022
	EUR 1.548 billion for GCF-1	2020–2023
	USD 300 million for GEF-7	2018–2022
	EUR 30 million for Adapt' Action	2017–2021
Germany	EUR 487 million through the International Climate Initiative	2021
	EUR 437 million through the International Climate Initiative	2022
	EUR 1.5 billion for GCF-1	2020–2023
	EUR 420 million for GEF-7 and the LDCF	2018–2022
	EUR 80 million to the Climate Investment Funds	2020
	EUR 1.785 billion of climate finance from official bilateral cooperation	2020
Hungary	1.8 billion Hungarian forint for the Western Balkans Green Center and the GCF	2019–2021
	200 million Hungarian forint additional contribution for GCF-1	2020–2023
Ireland	Minimum EUR 80 million annually committed by current Government	2021 onward
	EUR 4 million annually to the GCF	Up to 2022
Italy	EUR 300 million for GCF-1	2020–2023
	EUR 92 million for GEF-7	2018–2022
	EUR 100 million, additional to EUR 45.5 million from 2019 still to be allocated and EUR 60 million to be allocated in 2022, from proceeds from auctioning emission allowances	2020–2022
	EUR 12 million committed to the strategic Accelerator Labs network	2020–2022
	EUR 10 million committed for promoting renewable energy solutions	2020–2022
Japan	USD 11.8 billion (1.3 trillion yen) annually from public and private sources	By 2020
	USD 1.5 billion for GCF-1	2020–2023
	USD 637 million for GEF-7	2018–2022
Luxembourg	EUR 200 million, including EUR 40 million for GCF-1	2021–2025
Monaco	EUR 1.27 million	2021
	At least EUR 0.84 million	2022
Netherlands	EUR 570 million (provision of public finance)	2020
	EUR 580 million	2021
	EUR 120 million for GCF-1	2020–2023
	EUR 20 million for the LDCF	2018–2022

<i>Party</i>	<i>Projected levels of public climate finance^a</i>	<i>Time frame</i>
	EUR 83.6 million for GEF-7	2018–2022
	EUR 11.3 million for the NDC Partnership	2018–2020
	EUR 160 million for the Dutch Fund for Climate and Development	2019–2038
	EUR 38.5 million for the World Bank Regional Off-Grid Electrification Project	2019–2026
	EUR 35.6 million for the AGRI3 Fund	2020–2039
New Zealand	NZD 300 million (pledged)	2019–2022
	NZD 510.7 million (forecast disbursement)	2019–2022
	NZD 15 million for GCF-1	2020–2023
Norway	NOK 3.1 billion through Norway’s International Climate and Forests Initiative	2021
	NOK 3.2 billion for GCF-1	2020–2023
	NOK 105 million per year for the Nordic Development Fund	2021–2030
	NOK 684 million for supporting renewable energy projects in developing countries	2021
	NOK 1.68 billion as capital increase to Norfund	2021
Poland	USD 3 million for GCF-1	2020–2023
Portugal	EUR 2 million	2020
Slovakia	EUR 2 million for GCF-1	2020–2023
Spain	EUR 900 million	By 2020
	EUR 109.52 million for GCF-1	2020–2023
	EUR 11.71 million for GEF-7	2022
	EUR 1.12 million for the AF	2020
Sweden	6.5 billion Swedish kronor for development cooperation in environmental sustainability, sustainable climate and oceans, and sustainable use of natural resources	2018–2022
	8 billion Swedish kronor for GCF-1	2020–2023
	1 billion Swedish kronor for the AF and the LDCF	2019–2022
	EUR 113 million for the Nordic Development Fund	2022–2031
Switzerland	CHF 400 million per year, including contribution to the GCF	By 2024
	CHF 145.03 million for GEF-7, the LDCF, the SCCF and the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol	2019–2022
	USD 150 million for GCF-1	2020–2023
	CHF 118.34 million for GEF-7	2018–2022
United Kingdom	GBP 11.6 billion	2021/2022–2025/2026
	GBP 1.44 billion for GCF-1	2020–2023

^a The list of projects and programmes and figures may not be exhaustive; additional details can be found in the biennial communications.

Annexe II

Niveaux de financement public de l'action climatique dont ont bénéficié les pays en développement, indiqués dans les communications biennales

[Anglais seulement]

<i>Party</i>	<i>Levels of climate finance provided, including annual flows^a</i>	<i>Time frame</i>
Australia	AUD 1.4 billion	2015–2020
	AUD 408 million	2016–2020
Austria	EUR 222.41 million through the Development Bank of Austria	2019
	EUR 22 million through the Austrian Development Agency	2019
	EUR 26 million for GCF initial resource mobilization	2015–2018
Belgium	EUR 50 million per year	2016–2020
	EUR 5.5 million to the AF	2020
	EUR 2 million to the Flexible Multi-Partner Mechanism of the Food and Agriculture Organization of the United Nations	2020
	EUR 1 million to the World Food Programme in Malawi	2020
	EUR 2.7 million to the LDCF	2020
	EUR 1 million to the International Renewable Energy Agency	2020
	EUR 0.1 million to the Climate and Clean Air Coalition	2020
Canada	CAD 625 million	2015–2016
	CAD 1.5 billion	2017–2018
	CAD 300 million for GCF initial resource mobilization	2015–2018
Denmark	DKK 0.5–1.0 billion climate investment mobilized through the Investment Fund for Developing Countries	Since 2015
Estonia	EUR 1 million annually (committed)	2015–2020
EU and its member States	Provision more than doubled	Since 2013
	Climate target of 20 per cent of EU expenditure	2014–2020
	EUR 23.3 billion, including from the EU public budget and the European Development Fund (EUR 2.5 billion), development financial institutions (EUR 3.18 billion through EIB) and member States' budgets	2019
	EUR 127 billion	2013–2019
	EIB: EUR 2.97 billion	2018
	EIB: EUR 3.18 billion	2019
Finland	Over EUR 500 million in new investment funding, a substantial part of which contributing to climate finance	2016–2019
	EUR 31 million for GEF-7	2018–2022
	EUR 100 million for GCF-1	2020–2023
France	EUR 5.96 billion, including EUR 1.55 billion for adaptation	2019
	EUR 6.1 billion through the French Development Agency	2019
Germany	EUR 1.785 billion from official bilateral financial and technical cooperation through the Ministry for Economic Cooperation and Development	2020
	EUR 80 million to the Climate Investment Funds	2020

<i>Party</i>	<i>Levels of climate finance provided, including annual flows^a</i>	<i>Time frame</i>
	EUR 200 million to the World Bank's PROGREEN global partnership	–
	EUR 80 million to the Central African Forest Initiative	2019 and 2020
	EUR 50 million to the Green Baseload Facility of the African Development Bank	2020
	EUR 567 million in terms of the funding capacity of the International Climate Initiative for programming	2020
	EUR 7.58 billion for international climate finance	2019
	EUR 80 million to the InsuResilience Global Partnership	2019
	EUR 20 million for emission reduction programmes focused on indigenous peoples and local communities	2019
Greece	USD 4.4 million in climate-related finance	2018
Italy	EUR 7 million to the AF	2019
	USD 1.25 billion	2017–2018
	USD 2.405 billion	2013–2018
	EUR 250 million for GCF initial resource mobilization	2015–2018
	EUR 113 million through the Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation	2018
	EUR 120 million through the Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation	2019
Japan	USD 12.6 billion (9.8 billion public and 2.7 billion private)	2019
	USD 1.5 billion for GCF initial resource mobilization	2015–2018
	USD 5 million to the Capacity-building Initiative for Transparency	2017
Lithuania	EUR 5.5 million	Since 2014
	EUR 1.5 million	Since 2019
New Zealand	NZD 44 million	2016
	NZD 76 million	2018
	NZD 110 million	2019
Norway	NOK 6.25 billion (17 per cent of ODA)	2019
	NOK 1.6 billion for GCF initial resource mobilization	2015–2018
	NOK 1.07 billion to the United Nations Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries	2011–2020
	NOK 690 million for tranche 3 of the BioCarbon Fund Initiative for Sustainable Forest Landscapes	–
	NOK 1.99 billion to the Central African Forest Initiative	2015–2020
Poland	USD 1 million to the AF	2019
	USD 2 million to the World Bank Multi-Donor Trust Fund for Sustainable Logistics	2019
	USD 1.7 million to the EIB Eastern Partnership Technical Assistance Trust Fund	2019
	EUR 4.3 million for climate-related assistance	2017
	EUR 49.5 million for climate-related assistance (6.9 million in grants and 42.6 million in concessional loans)	2018
Portugal	EUR 6.54 million through its Environmental Fund	2017–2019
Slovenia	EUR 5.78 million	2019

<i>Party</i>	<i>Levels of climate finance provided, including annual flows^a</i>	<i>Time frame</i>
Spain	EUR 694.9 million	2018
	EUR 50 million through a new special credit line to finance projects that tackle climate change	2019
Switzerland	USD 340 million through multilateral and bilateral channels	2018

^a The list of projects and programmes and figures may not be exhaustive; additional details can be found in the biennial communications.

Annexe III

Critères des entités de financement de l'action climatique pour l'évaluation des propositions de projets, tels que décrits dans les communications biennales

[Anglais seulement]

<i>Category</i>	<i>Criteria</i>
Relevance and impact	<ul style="list-style-type: none"> • Country ownership and alignment with national priorities set out in NDCs and NAPs • Alignment with expertise of contributing Party • Clarity of logic and rationale behind expected climate, economic and social benefits
Common interest	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusiveness of vulnerable communities • Coherence and complementarity with existing projects • Mutuality of national interest (i.e. alignment with objectives of contributing Party)
Efficiency and transparency	<ul style="list-style-type: none"> • Cost-efficiency and transparency of management and use of resources • Soundness of governance and reliability of implementing entities • Mobilization of additional resources through co-financing from private sources • Transparency of measurement and verification of results against national and international standards
Innovative approaches	<ul style="list-style-type: none"> • Prioritization of innovative business models, climate technologies and best practices • Possibility of using indigenous peoples' knowledge and practices to high potential impact • Sustainability and scalability
Gender-responsiveness and environmental and social safeguards	<ul style="list-style-type: none"> • Gender-sensitivity and promotion of gender equality and women's empowerment • Compliance with national and/or international environmental and social safeguards • Potential for positive environmental (e.g. biodiversity), economic (e.g. livelihoods) and/or social (e.g. health) co-benefits

Annexe IV

Institutions publiques mentionnées dans les communications biennales qui favorisaient la mobilisation de moyens de financement privés de l'action climatique et exemples de leurs activités

[Anglais seulement]

<i>Institutions</i>	<i>Activities</i>
Investment Fund for Developing Countries (Denmark)	• Taking first-loss position to lower risk of private investment
Finnfund (Finland)	• Enhancing business-to-business cooperation
KfW and its private sector investment bank, the German Investment Corporation (Germany)	• Creating innovative public-private partnerships
Proparco (development finance institution) (France)	• Promoting carbon pricing systems and using export credits
CDP (investment bank) (Italy)	• Improving transparency and climate risk analysis in the financial sector
Swedfund (Sweden)	• Providing long-term capacity-building and policy support
Development Bank of Austria (Austria)	• Promoting innovative financial instruments, such as blended finance, green bonds, and disaster risk insurance and other risk management solutions
COFIDES (State-owned investment company) (Spain)	
Dutch Fund for Climate and Development, and Climate Investor One (Netherlands)	
Japan Bank for International Cooperation, and Nippon Export and Investment Insurance (Japan)	

Annexe V

Exemples de programmes et d'initiatives visant à aider les pays en développement à accroître les moyens de financement privés de l'action climatique, mentionnés dans les communications biennales

[Anglais seulement]

<i>Area of support</i>	<i>Example of programme/initiative</i>	<i>Aim of programme/initiative</i>
Developing climate change policies and plans	Low-emission climate-resilient development initiative in the Pacific	Support countries in developing climate change policies, plans and investment road maps across a wide range of sectors (e.g. electricity, transport, agriculture, tourism, urban planning)
Establishing specialized funds	eco.business Fund	Promote private sector investment in climate projects by providing dedicated financing and technical assistance to private sector entities
Formulating investment-ready project proposals	Private Financing Advisory Network, supported by Australia	Identify promising clean energy and climate-friendly small and medium-sized enterprises in emerging markets and coach them in attracting investment
Promoting risk mitigation instruments	Solar risk mitigation initiative, supported by France	Facilitate implementation of private solar energy projects in emerging markets and developing countries, and mobilize up to USD 500 million from public financial institutions and private actors
Engaging the private sector in adaptation	inSEED partnership for promoting entrepreneurship for sustainable development, supported by Belgium	Build capacity of small and medium-sized enterprises to engage in business activities relating to adaptation
Promoting commercially viable climate technologies	ClimateLaunchpad competition, supported by Ireland	Provide a platform for competing business ideas in order to unlock the potential of clean technology in addressing climate change

Annexe VI

Programmes et initiatives, mentionnés dans les communications biennales, visant à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques

[Anglais seulement]

<i>Area</i>	<i>Examples of programmes/initiatives</i>
Green recovery	<p>The aim of the European Green Deal is to facilitate businesses' transition towards sustainability by providing policy tools and creating an enabling environment for transforming the financial system</p> <p>Canada's Large Employer Emergency Financing Facility, a short-term liquidity assistance programme established in response to the COVID-19 pandemic, requires recipient companies to publish annual climate-related disclosure reports. The reports will be used to inform how corporate governance, strategies, policies and practices can help in managing climate-related risks and opportunities and contribute to achieving Canada's commitments under the Paris Agreement and its domestic goal of net zero emissions by 2050</p>
Climate-related financial disclosure	<p>In 2018 Norway's Climate Risk Commission identified general principles for improving climate risk management. The Norwegian Government intends to follow up on the Commission's recommendations to stress-test Norway's public finances and national wealth. It will also consider the recommendations that Norwegian companies use the Task Force on Climate-related Financial Disclosures framework, and that a suitable framework be established for disclosure of climate-related risks in the public sector and at the national level</p> <p>The United Kingdom will be the first country to make following the recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures mandatory across the economy by 2025. It will continue to support governments and central banks in fully integrating climate risk into the macroeconomic and financial systems</p>
Climate budget tagging	<p>France presented a "green budget", in which government expenditure was tagged according to its (positive or negative) climate and environmental impacts, a key instrument for enhancing transparency and prioritizing climate policies</p>
Promoting climate-friendly financial instruments	<p>Spain is to draw up a national sustainable finance action plan and a programme for issuance of green bonds by the Public Treasury</p> <p>Japan is promoting environmental, social and governance principles in the business sector, including by designing engagement platforms for global environmental, social and governance investments</p> <p>Australia operates Green Bank, a publicly owned financial institution that provides concessional finance for climate investments</p>
Phasing out investment in fossil fuels	<p>The Powering Past Coal Alliance, which Canada co-leads with the United Kingdom, has over 110 members and is the driving force behind collective efforts to accelerate the global phase-out of coal-fired electricity, which is the important first step for public and private actors in aligning the power sector with the goals of the Paris Agreement. Although the Alliance is a government initiative, it serves as a bridge between public and private actors through finance principles that translate its public declaration into clear commitments for financial institutions</p>
Carbon pricing	<p>Norway has committed USD 80 million to the Transformative Carbon Asset Facility, whereby developing countries will be assisted in raising the ambition of their climate action through economy-wide or sectoral policies and programmes that create conditions for private sector investment in low-emission solutions</p>